Une image contenant horloge

Description générée automatiquement

Bonjour à tous,

Nous devons rédiger le rapport CPDT de mi-subvention. Il sera à déposer par la coordination à l’administration wallonne le 30 juin 2020.

Pour ce faire vous trouverez en annexe à ce message les modèles nécessaires.

**De nouveaux modèles ont été réalisés par l’équipe communication**. Merci d’en tenir compte dans la mesure du possible pour les rapports scientifiques[[1]](#footnote-1) et de manière impérative pour le rapport exécutif.

Cette année c'est le CREAT qui est en charge de la coordination de ce rapport intermédiaire.

**La contribution de 4-5 pages au rapport exécutif (Word) et ses annexes (PDF et Word)**, approuvés pour les recherches par le comité d’accompagnement, **sont à envoyer par mail à martin.grandjean@uclouvain.be au plus tard le jeudi 25 juin à 14h** en copiant le coordinateur de votre centre.

De plus amples précisions sur le contenu de ce rapport exécutif et ses annexes sont reprises ci-dessous.

Dû au COVID-19 et aux dispositions particulières prises cette année, nous ne disposerons pas dans les temps des documents préparatoires d’évaluation. Néanmoins, lors de la rédaction, soyez attentifs au respect de ce à quoi vous vous êtes engagés dans le cahier des charges. N’hésitez pas à apporter les précisions nécessaires lorsqu’une tâche n’a pas pu être réalisée tel que prévu notamment en raison du confinement

Nous vous demandons aussi de bien mettre en avant les premiers résultats susceptibles d’être qualifiés de résultats opérationnels par votre CA et de les reprendre dans la partie "Principaux résultats" du rapport exécutif.

N’hésitez pas à solliciter votre coordinateur pour tout éclaircissement complémentaire.

En vous souhaitant un fructueux travail,

Bien cordialement,

Martin

Pour rappel, pour chaque recherche et mission deux types de documents sont à produire

1. **La contribution au rapport exécutif de la subvention**

Il s’agit d’un texte synthétique de 4 à 5 pages par recherche ou mission. Il reprend l’état d’avancement des travaux et les premiers résultats depuis le 1er janvier 2020 au regard du cahier des charges approuvé par le comité de pilotage. Ce document est principalement destiné aux membres de l’intercabinet. Il a pour objectif de les informer au mieux et de manière synthétique du travail produit et de son intérêt pour la Région wallonne. Cette contribution au rapport exécutif sera sans doute le premier produit dont prendront connaissance les représentants des cabinets faisant partie du Gouvernement, il est important d’y mettre l’accent sur de premiers résultats opérationnels et d’être synthétique.

Pour chaque mission, un plan, avec des titres, est défini. Nous vous demandons d’utiliser la structure du rapport intermédiaire (II\_Rapport\_executif\_intermediaire\_structure) préparée par la coordination et de compléter les pages vous concernant. Pour les soumettre à votre comité d’accompagnement et au coordinateur en charge de la compilation vous extrayez ces pages du rapport exécutif. Il est important de respecter le canevas commun (titres, numéro des recherches…) en ce compris le style (police, taille, hiérarchie des titres) et de les envoyer à la coordination en format Word.

L’apport d’une illustration synthétisant votre propos (ex : schéma méthodologique) ou un résultat est encouragé.

1. **Une ou des annexes**

Les annexes ont pour objectif de présenter et d’illustrer les résultats complets des travaux (rapport scientifique, publication, communication…) et de compléter votre contribution au rapport exécutif par toute pièce administrative importante (ex : PV de réunion notifiant une réorientation par rapport au cahier des charges).

Les recherches doivent fournir une annexe scientifique exposant le travail produit.

Pour nommer vos fichiers reprenez la nomenclature définie pour chaque recherche et mission dans la structure du rapport exécutif.

Chaque annexe scientifique construite sous forme de rapport doit suivre le modèle CPDT : III\_Annexe\_modele

1. Nous sommes bien conscients que certains rapports ont sans doute déjà été entamés avec les anciens modèles. Dans ce cas, l’utilisation du nouveau template ne s’impose évidemment pas. [↑](#footnote-ref-1)